

Canadiens s'inquiètent de l'inflation et que tous ceux qui sont accusés d'en être responsables, doivent l'être. Donc, je le répète, le gouvernement compte sur un certain antagonisme du public envers les postiers et il espère qu'ainsi ils estimeront devoir renoncer. Dans l'intervalle, les négociations au fond ne sont pas honnêtes et les réunions se déroulent dans l'atmosphère suspecte des principes directeurs.

Ce ne sont pas des négociations collectives de bonne foi et elles ne seront possibles que lorsque le gouvernement dira que les principes directeurs ne constituent pas l'élément déterminant et que, dans ses entretiens avec les postiers, il examinera les questions selon leur mérite pour aboutir à une conclusion. Mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a déjà dit que, dans nombre d'accords conclus, les principes directeurs se sont volatilisés. Il a cité des chiffres officiels indiquant que le salaire horaire versé aux postiers est inférieur au salaire horaire moyen des travailleurs industriels. Je crois que la thèse des postiers est fondée mais au lieu de l'examiner en détail cet après-midi, je terminerai par cette conclusion: Les négociations actuelles ne sont pas honnêtes, la bonne foi et l'honnêteté y manquent totalement.

• (6.10 p.m.)

Ce problème pourrait être réglé d'une certaine manière: la prochaine fois que les représentants du gouvernement rencontreront les représentants du Conseil des Unions des employés des Postes, il faudrait que chacun puisse dire: «Très bien, repartons à zéro; nous nous sommes traités de tous les noms. Ces grèves tournantes ont duré trop longtemps. Nous sommes maintenant prêts à discuter honnêtement. Si nous pouvions en arriver à une proposition raisonnable, je crois que l'affaire serait vite réglée.»

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la sécurité d'emploi. Après tout, les problèmes qui opposent les parties peuvent se résumer à deux: les salaires et la sécurité d'emploi. J'ai essayé d'écouter et de lire tout ce qui a été dit et écrit sur le sujet. Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement déclare, par la voix du ministre des Postes (M. Kierans), qu'au cours des quatre ou cinq prochaines années le nombre d'emplois va augmenter et que, pour l'instant, il se refuse à insérer dans le contrat une disposition concernant la sécurité d'emploi. Dans le cas contraire et si le

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

gouvernement craignait d'avoir à réduire le nombre d'emplois, je pourrais comprendre son attitude qui, autrement, est absolument incompréhensible. Je crois que les employés ont raison de demander la sécurité d'emploi. En revanche, la position adoptée par le gouvernement n'est aucunement fondée.

Nous sommes vendredi après-midi. Il se fait tard. Beaucoup de députés souhaitent parler. Il n'y a pas de raison pour que chacun épuise son temps de parole. Je vais me rasseoir, car je voudrais que mon intervention ait fait ressortir un point. Nous pouvons nous passer de ce genre de discours dont nous a gratifié le ministre des Postes, qui a parlé de tout et de rien. Ce qui compte, c'est de parvenir à un règlement de cette grève, grâce à des négociations collectives honnêtes. Nous n'y parviendrons pas tant que ces négociations se dérouleront sous la menace de la norme imposée. J'insiste donc pour qu'on négocie avec bonne foi.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme le député qui vient de parler, je prétends qu'il y aurait avantage à essayer de voir sous leur vrai jour les faits et aussi certains des mythes qui ont trait à la présente situation. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a donné à entendre qu'à son avis, le processus des négociations collectives actuellement amorcé est entaché d'un manque flagrant de sincérité. J'aimerais répondre à cette allégation. Le député s'est peut-être laissé berné ou peut-être ne comprend-il pas les mesures réelles qui ont été prises et les offres qui ont été faites. Prétendre que le processus des négociations collectives dans ce cas particulier a échoué en raison des lignes directrices proposées par M. Young, président de la Commission des prix et des revenus, et appuyées par le gouvernement, ne repose vraiment sur aucun fondement.

Le députés seraient peut-être intéressés de savoir que le Conseil des Unions des employés des Postes étudie depuis le début de juin une offre faite par l'employeur, en l'occurrence le gouvernement, qui portera le salaire des facteurs du taux courant de \$2.99 l'heure à l'équivalent de \$3.19 l'heure, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1969. Le salaire sera ensuite porté à \$3.25 l'heure avec effet rétroactif au 1^{er} juin courant, et à \$3.40 l'heure à compter du 1^{er} avril 1971. Cette offre est actuellement à l'étude.